

L'

E

C

H

O



Le mois du Père Noël



Décembre 2019

Des Courtines

Sommaire

Actus Duernoises

Infos Municipales

Tarif location salle des Fêtes

Arrêté enquête publique

Avis enquête publique



***Distribution sacs poubelles**

Bibliothèque

Don du sang

Aped

CAD

Asso des Familles

Ciné Duerne

Produits fermiers

Jardins en transition

Annonces

CAPDLP

La petite histoire de Duerne

L'église de Duerne

Actus intercommunales

Déprim'Espoir

Ressourcerie

Médaille de la famille

Capsules et bouchons

Affiche Plan climat air

Simulateur Taxe d'habitation

Piscine

Finances Publiques

En Janvier

L'EDC sera monté par "Hauts du Lyonnais"

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 7 Novembre 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 7 Novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 31 Octobre 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, Mme Sophie RODIER, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Sébastien BALMONT, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h38

BILAN DE L'OGEC

Madame Marion GIANINAZZI, Trésorière de l'OGEC est venue présenter au Conseil Municipal le Bilan 2018-2019 de l'OGEC. Le bilan est déficitaire de 48 264.27 €. Le montant de la subvention allouée en 2020 à l'OGEC sera revu. En effet, se sera un montant par enfant à définir en Commission Finance et à faire voter en Conseil.

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard à cause des intempéries mais globalement le chantier avance bien. Les bassins sont terminés, des essais de bullage ont été réalisés et tout fonctionne. Il reste à faire les ouvrages en élévation. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle en février 2020.

La source de Monsieur René NESME s'est asséchée pendant les travaux de la STEP, il faudra procéder à un raccordement.

Le SYDER veut faire une tranchée sur le Chemin du Pontel, il faudra prévoir de budgétiser 40 000 €. Cette somme devrait être remboursée par la CCMDL.

POINT SUR L'EGLISE

L'architecte prend du retard dans sa mission malgré plusieurs relances. Il devrait nous communiquer des éléments sous 15 jours.

POINT SUR LA CAVE

Monsieur Morgan CHAMBAS, fromager et Monsieur Lionel MOREL, éleveur sont toujours partants pour le projet de faire affiner leurs fromages dans la Cave des Courtines mais leur projet de boutique est reporté. Ils vont privilégier l'aménagement de la Cave pour l'affinage de fromages type « Saint Nectaire » ou « Cantal ». Ils sont toujours en élaboration du montage financier de leur projet.

POINT SUR LE NOUVEAU QUARTIER

Une réunion avec OXYRIA a eu lieu le 21 octobre concernant le chiffrage du projet de Nouveau Quartier à Duerne. Le montant total du projet s'élève à 6 millions d'euros pour 20 logements prévus, cette somme sera pour tout ou partie à la charge du promoteur. Le bureau d'études s'est excusé car il a 3 mois de retard sur le projet. Le 19 Novembre, Monsieur le Maire et Madame Marie-Dominique CHEVRON vont rencontrer le promoteur ALILA, d'autres contacts sont en cours.

SALON DE COIFFURE – VENTE DE LOCAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir été sollicité par les 2 coiffeuses de Duerne pour racheter le Salon de Coiffure. La commune est propriétaire des murs, local de 31 m2 acheté à l'OPAC pour 22 000 € auquel il faut intégrer les frais de rénovation de la porte, vitrine. Il demande au Conseil son avis sur ce projet de vente. Le Conseil est d'accord sur le principe. Le projet sera prochainement voté en Conseil en fonction du retour des coiffeuses sur le prix demandé.

CONVENTION MUTUELLE ET PREVOYANCE MNT DES AGENTS COMMUNAUX AU 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité Technique du CDG69 sur la « Demande d'avis sur l'adhésion à la convention de participation du CDG69 en matière de protection sociale complémentaire », a répondu favorablement à l'unanimité des voix en faveur de ce projet en date du 15 octobre 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil, qu'il doit maintenant délibérer pour l'adhésion et la signature de la Convention des garanties de prévoyance et de mutuelle MNT décidées en Conseil du 10 Octobre :

- Niveau de garanties 2 Prévoyance : maintien 95% de la rémunération indiciaire nette et 47.50% du montant du régime indemnitaire / Option 2 : incapacité de travail : Indemnités journalières et invalidité permanente : rente mensuelle
- Risque Santé au choix des agents en fonction de leur situation

Le montant de la participation mensuelle employeur par agent à temps plein sera de :

- 8 € pour le risque santé
- 5 € pour le risque prévoyance

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion et à signer la Convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

TAXE AMENAGEMENT POUR ABRI DE JARDIN DE PLUS DE 5 m2

Le débat a été ouvert en Conseil le 5 septembre à propos de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin de plus de 5m2. Le Conseil aurait souhaité exonérer les abris de jardin de 5m2 à 10m2 mais après vérification auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Rhône, l'exonération des abris de jardin ne peut pas être partielle. Le Conseil a donc décidé de maintenir le paiement pour les abris de jardin de plus de 5m2.

CLECT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 14 octobre 2019.

Cette révision d'attribution de compensation est effectuée dans le cadre de l'harmonisation de la compétence jeunesse et de la compétence GEMAPI et rivières. Toutes les communes ne sont pas concernées mais doivent néanmoins délibérer.

Après avoir donné lecture du rapport de Monsieur le Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées, il dépose sur le bureau le rapport de la CLECT et invite le Conseil à l'approuver et propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité

MONTS ENERGIES – SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir été sollicité par MONTS ENERGIES pour que la Commune souscrive à des actions. Il rappelle au Conseil que Monts Energies est un groupement de citoyens des Monts du Lyonnais qui implante des panneaux photovoltaïques sur des grandes surfaces de toit. Cette démarche entre pleinement dans le projet TEPOS (Territoires à Energie Positive). Le montant d'une action est de 100 €. Il propose au Conseil de souscrire à 5 actions soit 500 €.

Vote : 1 voix contre et 9 voix pour la souscription de 5 actions pour un montant de 500 €.

TARIF LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire présente les bilans 2017-2018 et 2019 (à jour des données au 7/11/2019) de la Salle des fêtes au Conseil.

- 2017 : bilan négatif de 925.37 €
- 2018 : bilan négatif de 5 548.95 €
- 2019 : bilan négatif de 6 795.24 €

Les causes principales sont : moins de locations, prêt de la salle à des associations, beaucoup d'interventions sur la chaudière.

A la vue de ces chiffres, il propose au Conseil d'augmenter le tarif de location de la Salle des fêtes pour les personnes extérieures à Duerne. Actuellement la location d'une journée d'une personne extérieure est de 500 €.

Il demande au Conseil le tarif de location souhaité 550 € ou 600 €.

Vote : 1 abstention – 5 votes pour 600 € - 4 votes pour 550 €.

Le tarif de location de la Salle des fêtes de Duerne au 1^{er} janvier 2020 pour toutes personnes extérieures sera de 600 € la journée.

Le reste des tarifs en vigueur reste inchangé.

Le Bulletin Municipal, le règlement intérieur et le site internet seront mis à jour de ces nouvelles informations.

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE CDG69

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Convention Médecine Préventive CDG69 arrive à terme le 31/12/2019. Il faut donc signer une nouvelle Convention pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Il précise qu'une visite médicale périodique a lieu pour chaque agent au maximum tous les 5 ans. Une pénalité de 40 € par visite ayant donné lieu à une absence non justifiée dans les 48 heures précédant le rendez-vous sera appliquée. La participation au service de médecine préventive du CDG69 est fixée à 70 € par agent en 2020 et de 80 € par agent en 2021-2022.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'adhésion et la signature de la Convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 CCMDL

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à lire le rapport d'activités pour en débattre au prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- **PLU** : La Commission PLU a rencontré en date du 29 octobre, le commissaire enquêteur Monsieur Gérald MARINOT désigné par le Tribunal Administratif de Lyon pour procéder à l'enquête publique unique sur les projets de révision du PLU et d'élaboration du zonage pluvial qui relèvent de la compétence de la commune.
L'enquête publique se déroulera en Mairie de Duerne, pendant les horaires habituels d'ouverture au public du 10/12/2019 à 9h00 pour une clôture le 9/01/2020 à 17h00. A ce jour, nous sommes en attente des dates des permanences du commissaire enquêteur en mairie de Duerne pour recevoir le public.
La Commune attend encore des avis des Personnes Publiques Associées. Les services de l'État ont donné un avis favorable avec 2 réserves sur le PLU.
- Monsieur le Maire et Madame Marie-Dominique CHEVRON vont bientôt rencontrer La Fabrik concernant leur festival « Un Mouton dans le Ciel ». La Fabrik demande une subvention de 500 € et le prêt gratuit de la Salle. Il demande au Conseil son avis sur le projet. Le Conseil refuse cette subvention.
- Monsieur le Maire indique au Conseil avoir été sollicité par 2 associations Duernoises pour organiser un Bal à la Salle des fêtes. Il demande au Conseil son avis. Le Conseil est d'accord sur le principe à la seule condition qu'au minimum 20 personnes soient dédiées à la sécurité et référencées en Mairie.
- Dans le cadre du déploiement de la fibre, l'ensemble des logements doit avoir une adresse.
Monsieur Benoit VERNAISON précise que suite à la réunion organisée par Orange, l'installation du noyau central aura lieu en 2020. Duerne sera dans les dernières communes à être raccordée. En 2022, tout le monde sera raccordé.
Rendez-vous le samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 au caveau de la Mairie de Duerne pour la remise des nouveaux numéros. ATTENTION : Seuls les administrés qui n'ont ni numéro de rue ou de chemin, sont concernés. Une permanence des élus a été organisée pour distribuer les numéros, la notice de pose de la plaque et le certificat de domicile.
- La Cérémonie du 11 novembre 2019 aura lieu à 11h au Monument aux Morts et se poursuivra par un apéritif à la Salle des fêtes. Les élus de la commune sont sollicités pour le service. Rendez-vous à 9h00 à la Salle des fêtes pour tout préparer.
- **Les distributions des sacs poubelles auront lieu :**
Samedi 14 Décembre 2019 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Benoit VERNAISON, Sébastien BALMONT et Marie-Dominique CHEVRON.
Samedi 18 Janvier 2020 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Marc FERLAY, Florence BRIERE et Bertrand CHAMBE.
- **Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes.**

La séance est levée à 23h25

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 12 Décembre 2019 à 20h30

COMMUNE DE DUERNE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de la réunion : 7 Novembre 2019

Date de la convocation : 31 octobre 2019

Maire : Monsieur Jean-Claude PICARD

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : M. PICARD Jean-Claude, M. HERRERO Patrick, M. FERLAY Marc, Mme CHEVRON Marie-Dominique, Mme RODIER Sophie, M. VERNAISON Benoit, M. BALMONT Sébastien, Mme BRIERE Florence, M. ROLLET Wilfried, M. CHAMBE Bertrand.

Absents excusés : Mme AMEN Martine, Mme BELMONTE Virginie, Mme RIVOIRE Anne-Marie,

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HERRERO

Délibération n°20191107 - 69

OBJET : Tarif location des salles

Monsieur le Maire présente les bilans 2017-2018 et 2019 de la Salle des fêtes au Conseil.

Les bilans sont déficitaires.

A la vue de ces chiffres, il propose au Conseil d'augmenter le tarif de location de la Salle des fêtes pour les personnes extérieures à Duerne.

Il rappelle qu'actuellement la location d'une journée pour une personne extérieure est de 500 €.

Il propose au Conseil d'augmenter le tarif de location à 550 € ou à 600 € à partir du 1^{er} janvier 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A DELIBERE : 1 abstention – 5 votes pour 600 € - 4 votes pour 550 €,

1°/ DECIDE que le tarif de location de la Salle des fêtes de Duerne, au 1er janvier 2020, pour toutes personnes extérieures à Duerne sera de 600 € la journée.

2°/CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PICARD



COMMUNE DE DUERNE

Accusé de réception en préfecture
069-216900787-20191112-161-AR
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), D'ELABORATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Arrêté n° 161 du 12 Novembre 2019

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 ;

Vu la délibération en date du 5 Janvier 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 Mars 2009 et définissant les objectifs et les modalités de la concertation ;

Vu le débat engagé sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dès 14 Juin 2018 ;

Vu la décision n°2019-ARA-DUPP-01375 en date du 4 Mai 2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juillet 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis des différentes personnes publiques associées et consultées ;

Vu les pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

Vu les articles L.2224-8 et L.2224-10 et R.2224-8 et R.2224-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2019-ARA-DUPP-01309 en date du 29 Mars 2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 2019 arrêtant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune ;

Vu le dossier relatif au zonage des eaux pluviales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-9 et suivants ;

Vu l'ordonnance en date du 14/10/2019 N°E19000282/69 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant Monsieur Gérald MARINOT, Commissaire Enquêteur.

ARRETE :

Article 1 : Objets et dates de l'enquête

Il sera procédé à une **enquête publique unique** sur les dispositions :

- De la révision du Plan Local d'Urbanisme
- De la réalisation du Zonage des eaux pluviales

pour une durée de 31 jours à compter du Mardi 10 Décembre 2019 à 9h00 au Jeudi 9 Janvier 2020 à 17h00 inclus.

Il est précisé que le PLU et le zonage d'assainissement des eaux pluviales relèvent de la compétence de la commune de Duerne qui en porte la responsabilité. La commune de Duerne reste l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal de Duerne aura compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU et du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

L'enquête publique porte :

- sur la révision du PLU

Les orientations du futur PLU sont traduites au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables axé autour de 2 thématiques : un bourg à conforter et une identité rurale à préserver.

- Le projet de zonage des eaux pluviales
Il s'agit notamment d'intégrer les enjeux liés aux eaux pluviales dans le cadre du futur PLU.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérald MARINOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Lyon.

Monsieur Gérald MARINOT siègera à la mairie de Duerne où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3 : Durée de l'enquête publique unique et modalités de mise à disposition des dossiers au public

Les pièces des dossiers de PLU et de zonage d'assainissement des eaux pluviales, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Duerne, 4 rue de la Mairie, 69850 DUERNE, pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. :

- Lundi de 15h00 à 17h00
- Jeudi de 14h00 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 11h30
- Samedi de 9h00 à 11h30 (sauf le premier samedi de chaque mois)

Le siège de l'enquête publique unique reste la mairie de Duerne.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers papier en mairie de Duerne.

Les dossiers d'enquête publique pourront également être consultés sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/epunique-duerne>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Article 4 : Recueil des observations du public

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de PLU et du zonage pluvial et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Duerne
- ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/epunique-duerne>
- ou par mail à l'adresse suivante : epunique-duerne@registredemat.fr
- ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Duerne : Mairie de Duerne, commissaire enquêteur, 4 rue de la Mairie, 69850 DUERNE en précisant l'objet : PLU ou zonage pluvial.

Les observations et propositions seront accessibles au public sur le registre dématérialisé de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les permanences du commissaire enquêteur qui recevra les observations faites sur le projet de PLU et du zonage pluvial à la mairie de Duerne seront les :

- Vendredi 13 Décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 Décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 6/01/2020 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 09/01/2020 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)

Article 5 : Evaluation environnementale

La commune ne comporte pas de site Natura 2000 et fait donc l'objet d'une demande au cas par cas.

La décision n°2019-ARA-DUPP-01375 du 4 Mai 2019 de la MRAE ne soumet pas à évaluation environnementale la révision du PLU.

Le PLU de Duerne ne contient donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale ni d'étude d'évaluation environnementale. Le rapport de présentation contient les dispositions relatives à la prise ne compte de l'environnement.

La décision n°2019-ARA-DUPP-01309 du 29 Mars 2019 de la MRAE ne soumet pas à évaluation environnementale l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Article 6 : Clôture de l'enquête publique unique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête papier sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire les dossiers avec son rapport et ses conclusions motivées pour chaque projet.

Le registre numérique sera clos le jeudi 9 janvier 2020 à 17h00.

Article 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au titre de chacun des objets de cette enquête, **pendant une durée d'un an**, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le rapport et les conclusions seront également consultable sur le site internet de la commune : www.duerne.fr

Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon et Monsieur le Préfet du Département du Rhône.

Article 8 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants :

- L'ESSOR DU RHONE
- LE PROGRES

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie, au tableau d'affichage rue des Écoles, au tableau d'affichage de l'épicerie de Duerne et sur le site internet de la mairie : www.duerne.fr et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département du Rhône
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à Duerne, le 12 novembre 2019

Le Maire, Jean-Claude PICARD





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE DUERNE - 69850

Enquête publique unique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme, et d'élaboration du zonage pluvial

Par arrêté n°161-2019 du 12 novembre 2019, le Maire de Duerne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de révision du PLU et d'élaboration du zonage pluvial qui relèvent de la compétence de la commune.

Ces projets ne font pas l'objet d'une étude d'évaluation environnementale du fait des décisions de l'Autorité Environnementale sur les cas par cas, jointes aux dossiers.

Monsieur Gérald MARINOT a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Duerne du Mardi 10 Décembre 2019 à 9h00 au Jeudi 9 Janvier 2020 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les : Lundi de 15h00 à 17h00, Jeudi de 14h00 à 17h00, Vendredi de 9h00 à 11h30, Samedi de 9h00 à 11h30 (sauf le premier samedi de chaque mois).

Les dossiers d'enquête publique pourront être consultés sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.duerne.fr dans la rubrique « Urbanisme-PLU-Enquête Publique » et sur un registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/epunIQUE-duerne>.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra lors de ses permanences les observations du public en mairie le :

- Vendredi 13 Décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 Décembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Lundi 6/01/2020 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 09/01/2020 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Duerne, 4 rue de la Mairie, 69850 DUERNE et via le registre dématérialisé suivant : <https://www.registredemat.fr/epunIQUE-duerne> et par mail à l'adresse suivante dédiée : epunIQUE-duerne@registredemat.fr, pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis est affiché en Mairie de Duerne, au tableau d'affichage rue des Écoles, au tableau d'affichage de l'épicerie de Duerne et sur le site internet de la commune : www.duerne.fr à la rubrique « Urbanisme-PLU-Enquête Publique » et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Au terme de l'enquête, le PLU et le zonage d'assainissement des eaux pluviales seront approuvés par délibération du conseil municipal de Duerne.

Le rapport et les conclusions au titre de chacun des objets de cette enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

« Selon l'Arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement, les affiches mentionnées au III de l'article R. 123-11 mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations en caractères noirs sur fond jaune. »

ATTENTION !

La distribution des sacs poubelles aura lieu en Mairie au caveau :

**Le samedi 18 janvier 2020 de
9h à 12h**

Merci de prendre vos dispositions pour récupérer vos sacs ces jours-là, ou demander à quelqu'un de le faire pour vous.

Aucune distribution ne pourra se faire au secrétariat de la mairie en dehors de ces permanences.



N'oubliez pas
La matinée
Porte-Ouverte !

Bibliothèque

Le dimanche 17 novembre au matin,

Une dizaine de petits de 0 à 3 ans ont embarqué en direction des îles du Cap Vert. Tout ce petit monde a navigué et écouté les belles comptines en musique que Jessy et Adrien ont rapportées de leur périple au milieu de l'océan atlantique. (Un "livre CD" est en bibliothèque).



"Sur le dos d'une souris" A son tour,
Cécile Bergame racontait aux tout-petits...

Le mercredi 4 décembre à 10h, la bibliothèque recevait 33 enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents. Ce spectacle organisé par le Département du Rhône, a captivé les bambins. Cécile a su habilement gagner l'attention des bambins venus de tous les environs.



Nouveautés du mois :

La reine des Neiges 2 - monde enchanté
La lettre de mon grand-père -
Morpurgo/Field
Pour un instant d'éternité - Gilles
Legardinier
Les habits neufs du père Noël -
Delpech/Cosneau
Vans les yeux d'Ana - Christian Laborie
J'ai dû rêver trop fort - Michel Bussi
Les sales gosses - Ménétrier/ MC Grath
Millenium6 - David Lagercrantz
Donne-moi des ailes - Lejeune/Vanier

Matinée Porte-Ouverte

Dimanche

19 janvier

De 10h à 13h

- *On visite la bibliothèque !
- *On renouvelle sa carte !
- *On papote !
- *On boit un petit coup !

DÉCO

Le Père Noël
Fait beaucoup
De bons Gâteaux
A la Bibliothèque.....



C'est Noël...



10 Bonnes Raisons de : Donner son sang !

1/ Vous Sauvez des vies.

Donner son sang soigne 1 million de personnes chaque année en France.

2/ Chaque jour, 10 000 dons sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

3/ C'est rapide

4/ Vous pouvez le faire 4 fois dans l'année si vous êtes une femme et 6 si vous êtes un homme.

5/ C'est un geste totalement désintéressé.

6/ C'est facile !

7/ La transfusion sanguine est indispensable dans le traitement de nombreuses pathologies.

8/ Il n'existe pas de produit de substitution au sang.

9/ Vous êtes systématiquement averti par courrier si une anomalie est détectée dans votre sang.

10/ C'est un produit précieux et périssable, que nous avons tous !

Alors, donnez votre sang !



A St Martin en Haut
Le Vendredi 3 Janvier
De 15h à 19h à la Salle des fêtes

Un Espace jeu est prévu pour les enfants...



Vente de brioches

Au profit des enfants de l'école

Samedi 25 janvier 2020

Les membres de l'APED passeront dans les maisons du village et de la proche campagne.

Merci d'avance pour votre participation et l'accueil que vous leur réserverez...

Nous lançons par ailleurs un appel à tous les parents qui souhaiteraient nous donner un peu de leur temps sur cette matinée pour nous accompagner dans cette vente. Pour cela, vous pouvez contacter le Président Sylvain Bastion au 06.76.64.86.67.





ANIMATION du 8 DECEMBRE 2019





INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VENDREDI 24 JANVIER
19H30 – SALLE MARIUS DÉAL

« Duernois & Duernoises,
venez découvrir nos diverses
activités & échanger avec nous.
Votre Comité vous souhaite de
passer de très belles fêtes de
fin d'année ! »

A bientôt !

GRÉGORY COMETTI PRODUCTIONS présente

ANTONIO

MENTALIST
SHOW

DUERNE



MAGICIEN
DE DIVERSION
ET VTEP
GAGNANT DE
LA FRANCE A UN
INCROYABLE
TALENT



Toute une banque
pour vous 

17 & 18 AVRIL 2020
20H30 – SALLE DES FETES
Billetteries : OT des
Monts du Lyonnais

infos : www.cad-duerne.fr

www.facebook.com/cadduerne

LICENCE 1-1048811



Sortie ski à MARGERIAZ

Le samedi 01 février 2020

L'association des familles de Duerne organise une sortie de ski familiale ouverte à tous, **parents et enfants**.

Le départ aura lieu à 6h15 en bas du village et le retour est prévu vers 19h/19h30.

Un café, chocolat, où jus d'orange avec croissant seront offerts le matin en arrivant à la station.

Prévoir le pique-nique, un goûter, des affaires de rechange, des lunettes, crème solaire et stick pour les lèvres.

Tarif car + forfait pour les adhérents 32 €

Tarif car + forfait pour les non adhérents 36 €

Tarif car pour les promeneurs adhérents 18 €

Tarif car pour les promeneurs non adhérents 22 €

Réduction de
3€ à partir du
2ème enfant
inscrit par
famille

Vous pouvez également prendre une assurance pour les pistes au prix de 3€/pers. Ce montant est à ajouter au prix initial. Merci de le signaler lors de l'inscription.

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire à des cours de ski avec l'ESF, merci de nous le signaler par mail afin de pouvoir bénéficier du meilleur tarif.

Pour les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents, merci de préciser le nom d'un adulte accompagnateur responsable. (Compléter l'attestation ci-dessous)

Les places étant limitées, veuillez-vous inscrire le plus rapidement possible en déposant le coupon réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie **au plus tard le 20 janvier 2020.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Martine SIVIGNON au 06.07.85.93.32 ou par mail adfduerne@yahoo.fr

Famille _____ Adhérent : Oui Non

Nombre d'adultes _____ Nombre d'enfants _____

Assurance : Oui Non Si oui, _____ x 3 € = _____ €

Car + forfait(s) _____ € Promeneur(s) _____ €

Prix à payer : _____ €
(Chèque à l'ordre de l'association des familles de Duerne)

AUTORISATION PARENTALE

(A compléter si l'enfant mineur est accompagné par une personne autre que ses parents)

Je soussigné(e): _____

Adresse: _____

Tel fixe: ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Autorise mon(mes)enfant(s): _____ Né(es) le : 1- ____ / ____ / ____ 2- ____ / ____ / ____

A participer à la sortie de ski du 01 février 2020 organisée par l'association des familles de Duerne.
Nom et prénom de l'adulte responsable : _____

J'autorise _____ à faire pratiquer toute intervention chirurgicale et soins dont l'urgence sera constatée par un médecin.

Le ____ / ____ / ____

Signature précédée de « lu et approuvé »

VACANCES DE NOËL

Un programme de choix pour tous



La suite très attendue des aventures de La Reine des Neiges...



À voir en famille dès l'âge de 3 ans, les aventures d'un jeune dragon aussi attachant que maladroit

Une comédie familiale qui fourmille de situations savoureuses



Voir le programme en page centrale

Tout le programme en avant-première avec la **NEWSLETTER**

Inscription sur le site www.cinemontsdulyonnais.fr

TARIFS :

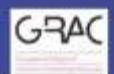
- NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 €
- PASS Région : 1 € / 3D : +1 €
- Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 €
- Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €

CONTACTS VILLAGES

- BRULLIOLLES Elsa Del Zoeta 06 41 01 54 84
- BRUSSIEU Alain MONEYRON 06 31 63 20 24
- CHAZELLES Daniel MONTON 04 77 54 21 64
- CHEVRIERES Jean-Yves DURAND 06 60 80 67 17
- DUERNE Jérôme BARANGE 06 78 89 57 99
- FONTANES Pascal BONNEFOY 04 77 20 79 04
- GRAMMOND Marina VILLARD 04 77 20 61 66
- HAUTE-RIVOIRE Francis FAURE 06 50 77 71 64
- MONTROTTIER Michel CROIZER 09 54 33 03 36
- ST CLEMENT Guillaume MARET 07 83 60 07 31
- ST HEAND Dominique COPERE 04 77 30 91 70
- ST LAURENT Laure CHAVE 06 68 33 41 84
- VIOLAY Nicolas JOUBERT 06 51 72 39 28
- VIRIGNEUX Denis MASSET 04 77 94 42 79

NOROMA Distribution

Carrelage • Sanitaire



CINE MONTS DU LYONNAIS

11 décembre 19 / 7 janvier 20



www.cinemontsdulyonnais.fr

Tél : 07 71 25 31 83



Une pure merveille LA REINE DES NEIGES 2

ANIMATION, AVENTURE
Américain / nov 2019 / 1h44 / De Jennifer Lee, Chris Buck

Pourquoi Elsa est-elle née avec des pouvoirs magiques ? La jeune fille rêve de l'apprendre, mais le royaume met son royaume en danger. Avec l'aide d'Anna, Kristoff, Olaf et Sven, Elsa entreprend un voyage aussi périlleux qu'extraordinaire. Dans La Reine des neiges, Elsa craignait que ses pouvoirs ne menacent le monde. Dans La Reine des neiges 2, elle espère qu'ils seront assez puissants pour la sauver...

Pour tous, à partir de 4 ans

Un univers coloré et survitaminé ANGRY BIRDS : COPAINS COMME COCHONS

ANIMATION, COMEDIE
oct 2019 / 1h37 / Américain de Thurop Van Orman

A partir de 6 ans

Les oiseaux et les cochons continuent de se battre sans relâche. Mais la menace d'un nouvel adversaire vient perturber les voisins ennemis. Red, Chuck, Bombe et l'Angie Vaillant recrutent Silver, la sœur de Chuck et s'associent aux cochons Léonard, son assistant Courtney et Gary (le geek), pour former une équipe improbable et tenter de sauver leurs foyers !



Absolument magistral LA BELLE ÉPOQUE

ROMANCE, DRAME, COMEDIE
Français / nov 2019 / 1h56
De Nicolas Bedos Avec Daniel Auteuil, Guillaume Canet, Doria Tillier, Fanny Ardant

Victor, un sexagénaire désabusé, voit sa vie bouleversée le jour où Antoine, un brillant entrepreneur, lui propose une attraction d'un genre nouveau : mêlant arts théâtraux et reconstitution historique, cette entreprise propose à ses clients de replonger dans l'époque de leur choix. Victor choisit alors de revivre la semaine la plus marquante de sa vie : celle où, 40 ans plus tôt, il rencontrera le grand amour...



ZEBULON, LE DRAGON

Zébulon est un jeune dragon aussi attachant que maladroit qui aspire à devenir le meilleur élève de son école. Pour y arriver, il devra montrer une grande ténacité et traverser beaucoup d'épreuves, comme réussir à capturer une princesse...

ANIMATION
Britannique
nov 2019 / 0h44
De Max Lang
A partir de 3 ans



Un film drôle et touchant pour les petits

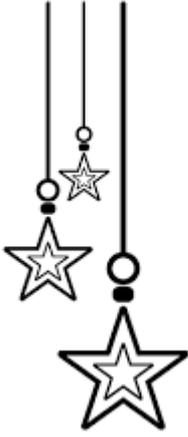
Séances	ANGRY BIRDS : COPAINS COMME COCHONS	LA BELLE ÉPOQUE	ZEBULON, LE DRAGON	LA REINE DES NEIGES 2	JOYEUSE RETRAITE !
BRULLIOLLES	Jeu 12 déc 18h15	Jeu 12 déc 20h30		Jeu 26 déc 18h15	Jeu 26 déc 20h30
BRUSSIEU		Ven 20 déc 20h30		Ven 3 jan 15h	Ven 3 jan 20h30
CHAZELLES	Ven 13 déc 18h	Ven 13 déc 20h30	Ven 27 déc 10h30	Ven 27 déc 15h30	Ven 17 déc 20h30
CHEVRIERES		Mar 17 déc 20h30			
DUERNE		Ven 20 déc 20h30		Ven 3 jan 20h30	
FONTANES	Sam 21 déc 17h30	Sam 21 déc 20h30		Sam 4 jan 17h30	Sam 4 jan 20h30
GRAMMOND		Mer 18 déc 20h30			
HTE RIVOIRE	Sam 14 déc 17h	Sam 14 déc 20h30		Sam 28 déc 17h	Sam 28 déc 20h30
MARINGES		Lun 16 déc 20h30			
MONTROTTIER	Mer 18 déc 17h	Mer 18 déc 14h30 & 20h30	Jeu 2 jan 10h	Jeu 2 jan 17h	Jeu 2 jan 14h30 & 20h30
ST CLEMENT		Sam 21 déc 20h30			
ST LAURENT	Mar 17 déc 18h	Mar 17 déc 20h30	Lun 30 déc 15h30	Lun 30 déc 18h	Lun 30 déc 20h30
ST HEAND	Mer 11 déc 17h30	Mer 11 déc 20h30		Jeu 26 déc 17h30	Jeu 26 déc 20h30
VIOLAY	Sam 14 déc 18h	Ven 13 déc 20h30		Sam 28 déc 20h30	Ven 27 déc 20h30
VIRIGNEUX	Dim 22 déc 17h	Dim 22 déc 20h30			

La retraite en aventure comique JOYEUSE RETRAITE !



Français
nov 2019 / 1h37
De Fabrice Braq
Avec Thierry Lhermitte, Michèle Laroque, Nicole Ferroni

L'heure de la retraite est enfin arrivée pour Philippe et Marilou ! Ils s'approprient à réaliser leur rêve : partir vivre sous le soleil du Portugal. Au revoir le travail, au revoir la famille... au revoir les emmerdes ! Ils pensaient enfin être tranquilles... mais leur famille a d'autres projets pour eux !



Les Fêtes de fin d'année approchent...

Pour cette occasion nous vous proposons nos volailles fermières élevées en plein air sur notre exploitation à Duerne.

Dindes (3 à 7 kg) : 13.00 € le kg
Chapons (3 à 4 kg) : 13.95 € le kg
Poulardes (environ 3 kg) : 13.95 € le kg
Canettes (environ 2.5 kg) : 10.95 € le kg
Pintades (1.8 à 2.2 kg) : 10.95 € le kg
Poulets traditionnels : 7.95€ le kg
Coq Sasso (3 à 4 kg) : 8.95€ le kg

Mais aussi toute l'année, vous pouvez commander vos volailles entières ou découpées :

Poulets, Pintades, Canettes et Poules à bouillir

Nous proposons également tous les légumes de saison, tout au long de l'année

Notamment pour vos repas de fêtes...

Mâche 10.00€ le kg
Crosnes 15.00€ le kg
Endives 3.00€ le kg
Cardons 3.20€ le kg
Cardons en bocaux 6.90€ le bocal de 500 g poids net

Et pour sublimer vos fromages blancs, notre
coulis de framboises 4.50€ le flacon

Pour plus de renseignements ou pour passer commande, n'hésitez pas à nous contacter

Jérémy Rivollier 06.23.84.13.31 / Stéphanie Rivollier 06.26.11.63.98

fermeducretdesfees@gmail.com

Jardins en transition

D'où vient ce que nous mangeons ? Combien de km ont parcouru nos aliments de chaque jour ? Comment assurons-nous notre sécurité alimentaire en cas de crise majeure économique ou/et écologique ?

Je vous propose de tenter, dès ce printemps, l'expérience du jardinage pour se réapproprier ces savoir-faire et s'entraider dans une démarche de sobriété heureuse !

Concrètement, je peux mettre à disposition, pour plusieurs personnes motivées, un espace cultivable (en permaculture), avec des ressources en eau, broyat, paille ...au lieu-dit « Fargère » à Duerne.

Une première rencontre des personnes intéressées permettra à chacun de dire ses souhaits et de préciser l'organisation collective que l'on se donne.

Contact : Jean-Yves POINT

Tél : 04.78.19.00.39



Annonces

Les déchèteries seront fermées :

Le mardi 24 décembre après-midi et

Le mardi 31 décembre après-midi.

Je recherche un covoiturage pour emmener ma fille
sur le lycée André Paillot à Saint Genis Laval.

Tous les lundi arrivée maximum 8h30 sur place

Et le vendredi pour le retour, départ du lycée 17h30.

Tel : 06.77.18.60.66

Nous vous proposons de rejoindre notre équipe lors des prochaines
élections municipales en mars... Vous ou votre conjoint...

Cela mérite réflexion....

Les compétences de chacun sont importantes,

La variété étant source de richesse.

Vous pouvez nous rencontrer pour une discussion en mairie...

Voici nos téléphones portables.

Benoit VERNAISON 06 52 73 67 10

Mariedo CHEVRON 06 03 77 46 99

Nous sommes à votre disposition pour toute information.

Merci à la personne détenant le panneau des
20 ans du défilé des classes de bien vouloir le
ramener en Mairie.

Ça a paru dans la presse

Le Progrès le 2/12/2019

Duerne Municipales

Jean Claude Picard renonce à son fauteuil

Jean Claude Picard, maire de Duerne depuis 2008 ne briguera pas un nouveau mandat aux élections municipales de 2020.

Quelles sont les raisons qui vous poussent à renoncer à un nouveau mandat ?

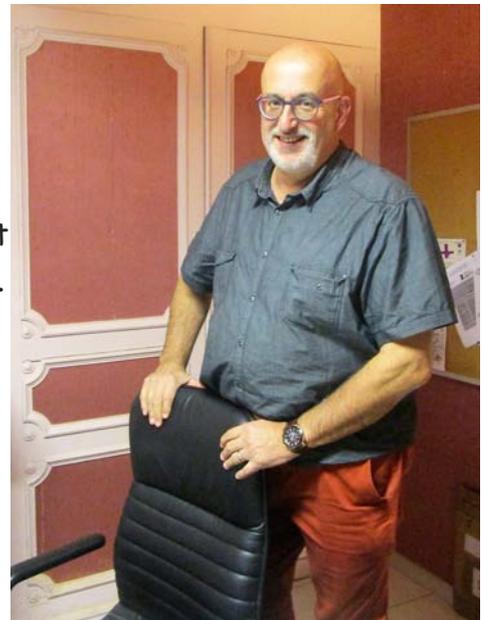
Je suis élu depuis 19 ans, je pense avoir apporté ce que je pouvais à mon village même si l'on a jamais terminé quand on est maire. Il est par ailleurs important qu'il y ait du renouvellement et je ne souhaite pas faire le mandat de trop. J'ai également eu pas mal de pépins de santé ces dernières années.

Que pouvez vous retenir de ces 2 mandats ?

L'engagement en tant que maire est conséquent mais véritablement passionnant. On devient un acteur essentiel du village que l'on représente, une porte d'entrée pour la population lorsqu'elle a des soucis mais aussi de toute la conduite des projets que l'on met en place avec l'équipe municipale bien sûr mais on est souvent l'initiateur. Cela a été une expérience extrêmement enrichissante même si je pense que les mandats de 6 ans sont un peu longs. C'est un engagement passionnant qui complique un peu la vie professionnelle et familiale. Je ne suis pas le même homme entre le début et la fin de ces mandats.

Que considérez vous laisser comme héritage ?

C'est quelque peu présomptueux que de dire que je laisse un héritage mais on a tout de même initié un certain nombre de choses notamment au regard de la transition énergétique où l'on a réduit l'empreinte carbone au niveau de tous nos modes de chauffage. On a tenté de favoriser l'installation de services à la population avec la micro crèche, l'immeuble intergénérationnel et le local médical.



Avez-vous ciblé les meilleurs et plus mauvais moments de votre vie politique?

Mon arrivée à la mairie a pour moi été un moment très particulier bien que personnel. Également en tant que président de la communauté de communes lorsqu'il a fallu faire bouger les préfectures du Rhône et de la Loire pour être réellement considéré comme un territoire à part entière. Pour ce qui est des pires moments, on a tendance à les oublier mais je peux citer l'ouverture du restaurant refusé par les services de sécurité et surtout une réunion lors de la fermeture des meubles Grange avec des employés licenciés mais d'une dignité incroyable.

Et maintenant qu'allez vous faire?

La cuisine à la maison (il sourit), continuer mon activité professionnelle pendant encore quelques années et du bateau le plus souvent possible.

Bio Express

Jean Claude Picard, maire de Duerne est âgé de 56 ans, marié et père de 2 enfants. Il vit à Duerne depuis plus de 40 ans. Technicien territorial à la Métropole de Lyon, il a été "encarté" chez les Verts pendant 20 ans, il est désormais sans étiquette. Élu conseiller municipal dès 2001, il est devenu maire en 2008 et président de la communauté de communes des Hauts du Lyonnais de 2014 à 2017. Duerne lui doit de nombreuses réalisations avec entre autres la bibliothèque, la salle des fêtes, l'école et l'aménagement du centre bourg.



Duerne Naissance

Bienvenue à Mélyna

Le 12 novembre, Mélyna est venue agrandir la famille de François et Karine Reynard. Petite fille de 3k150 elle a pointé le bout de son nez à Montbrison. Ses 2 sœurs, Clémence et Juline sont aux anges. Papa va devoir inventer un nouveau pain à son patronyme comme pour les 2 aînées.



En Passant

Par

DUERNE



L'Eglise (suite)

...Il semblerait que la charpente ait été sous-dimensionnée et dut être en partie reprise dix ans plus tard (*fléchissement*). Lors des travaux de 1987 (*150 ans plus tard*), les tuiles furent entièrement changées sur une charpente en parfait état (*entreprise Blanc frères*). Ce fut l'occasion de nettoyer le dessus de la voûte où poussière et encombrants s'étaient accumulés au fil des décennies.



Lors du centenaire de sa construction, en 1931, les murs extérieurs ont été recrépis. La date est inscrite sur le mur dans le crépi.

En 1950 ou 1951, Monsieur Chollet se rappelle que les murs intérieurs ont été repeints. Quelques fissures apparaissaient déjà sur la voûte, mais on en avait conclu que ça ne constituait pas un danger. En 1954, la charpente du clocher a été refaite. A cette occasion, le petit clocheton existant a été supprimé.

Une grande croix en fer forgé a été commandée pour le remplacer à l'entreprise Razy de Sainte Foy l'Argentière. (Pour la petite histoire, Monsieur Razy demanda de l'aide à Dudu Chollet pour son installation sur le toit. C'était un jour de très grand froid et le toit du clocher était verglassé. Dudu est allé chercher de la sciure chez le père Michel, charron à Duerne, pour se tenir sur le toit du



clocher). (Autre anecdote : Le curé Déal, toujours plein d'initiative, voulut faire peindre cette croix. Il pria Dudu de le faire. Sans échafaudage, les pieds hissés sur les volutes, accroché d'une main à la croix et peignant de l'autre, il revoit encore la mémé Guichard en bas, toute apeurée, se demandant à quel moment il allait tomber).

A la suite du concile "Vatican II" et au passage de la messe du latin au français, quelques aménagements intérieurs ont été apportés à la fin des années 60. (Chœur, autel, chaire, à l'initiative du père Zacchari)



En 1987, le père Besson à son tour prend l'initiative de procéder à une rénovation intérieure et convoque le cabinet Mortamet, architecte des bâtiments historiques. De grands travaux de décoration ont été

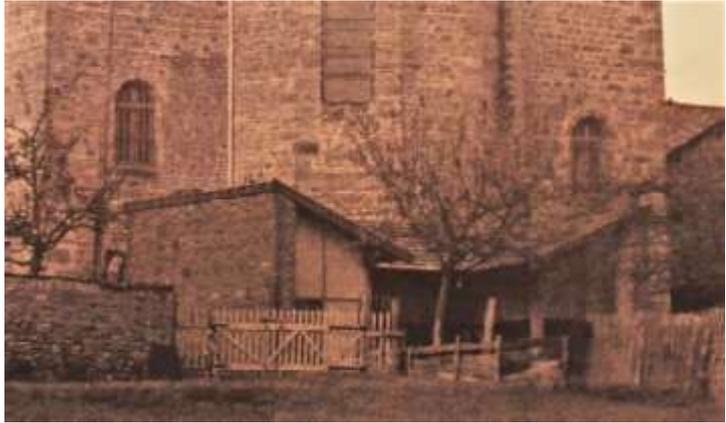
entrepris et les nombreuses fissures de la voûte ont été colmatées à ce moment-là.

Avant son emplacement actuel, montée de Fourvière, (translation 1851-1875) le cimetière se situait entre la boulangerie et la salle Marius Déal. C'était devenu le jardin de la cure et on pouvait trouver des ossements de-ci de-là. (Actuellement, l'esplanade de la salle Marius Déal)

Lors du captage de l'eau des Courtines en 1911, une canalisation traversa le village pour alimenter le bachat au croisement du haut du bourg, la pompe devant la boulangerie, la pompe vers



l'ancienne caserne et un grand lavoir construit pour l'occasion sous l'église, espacé par un petit jardin. Bien des maisons riveraines furent raccordées à ce réseau d'eau également. (Dudu se rappelle que dans



sa jeunesse il devait aller fermer la vanne de distribution générale au grand réservoir sur la route d'Aveize lorsqu'il y avait des périodes de sécheresse, ceci pour économiser l'eau.

Un grand lavoir en U, sous l'église créé à la suite de l'adduction de l'eau des courtines en 1911, a été utilisé jusque dans les années 1966/67. En vu de l'aménagement d'un parking au-dessous de l'église, le lavoir a été démonté et un plus petit lavoir a été remonté au-dessous du garage Venet à droite de la voie contre le presbytère (démoli en 1990).



Déprim'Espoir A votre écoute



Permanence téléphonique
Un temps d'écoute
tous les lundis et
les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois
de 18 à 23 Heures
04.74.72.21.32

04.74.72.21.32

Groupe de parole
« Parenthèse »
ou
Entretiens individuels

Sur rendez-vous
A L'ETAIS 04.74.72.20.93
Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social

▫ Ecoute et aide aux personnes déprimées dans le respect et la discrétion.

▫ Soutien et déculpabilisation de l'entourage.

▫ Accompagner la solitude, redonner le goût de vivre.

▫ Eveiller l'opinion face au tabou de la déprime.

▫ Organiser des réunions de prévention.

▫ Coopérer avec des associations et des professionnels ayant pour objectif la guérison des personnes dépressives.

La prévention
Soirées débats
Participation à
La journée de l'amitié

Nos randonnées

Chaque vendredi
rencontrer des amis, marcher
bavarder, échanger
Renseignez-vous pour les rendez-vous
04/74/26/30/00

Internet

groupeprimespoir@orange.fr

Notre adresse Postale

DEPRIM' ESPOIR A VOTRE ECOUTE
Mairie de Foy L'Argentière
69610 STE FOY L'ARGENTIERE

Parce que **PARLER** à quelqu'un évite l'isolement,
dédramatise une situation qui paraît
insurmontable,

L'ESSENTIEL est de savoir que quelqu'un est là.

Ce sont les autres qui permettent de lutter.

Les nouveaux espaces de la Ressourcerie

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais accompagne depuis plusieurs années les habitants de son territoire à prendre conscience de l'intérêt du réemploi et à changer le regard que la société porte sur les déchets.

Pour pouvoir améliorer les conditions d'accueil de ses clients, elle a repensé cette année les différents espaces sur son site de Chazelles sur Lyon. Ainsi, au cours du mois de juin, le Point d'Apport Volontaire et les ateliers ont pris leurs nouveaux quartiers dans les anciens locaux du musée du Chapeau, ce qui a permis de répondre plus facilement à l'augmentation de la fréquentation et des quantités d'objets qui lui sont confiés ainsi qu'améliorer les conditions d'accueil.

Au cours de l'été, l'espace libéré par l'atelier a été réinvesti par la boutique. Trois mois de travaux confiés aux artisans locaux et réalisés par l'équipe de la Ressourcerie pour l'étape des finitions ainsi que 10 jours de fermeture totale ont été nécessaires pour transformer les anciens ateliers et réaménager les différents rayons.

La nouvelle boutique a pu ainsi au début du mois d'octobre réouvrir ses portes et accueillir sa clientèle dans des conditions optimales. Le public a grandement apprécié ce nouvel espace de vente, plus grand, plus clair, plus attractif et est de plus en plus nombreux à venir faire ses achats et donner une seconde vie aux objets.

Dernière née de la Ressourcerie, l'Arrière Boutique a ouvert ses portes le 15 novembre dernier dans l'espace de vente de l'ancien musée du chapeau. Ce concept store innovant, ouvert en partenariat avec le Lycée des Monts du Lyonnais, est un espace totalement différent puisque c'est une boutique pédagogique permettant de créer des situations concrètes de travail pour former les salariés de la Ressourcerie et les jeunes du lycée aux métiers du commerce et de la vente, de la gestion logistique et administrative. Rien de tel qu'une vraie boutique avec de vrais produits et de vrais clients pour apprendre. Le public trouvera dans cet espace des meubles aérogommés, des objets vintages, des créations originales et des produits locaux.

La Ressourcerie des Monts du Lyonnais est en perpétuelle innovation. Elle favorise aussi grâce à son activité qui sert de support, l'accès à l'emploi pour une quarantaine de personnes chaque année grâce à un suivi personnalisé, des formations, une qualification, la construction d'un projet professionnel et l'acquisition de compétences transférables.

Retrouvez toutes les informations sur les activités et services
de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais
sur : www.ressourcerie-lebonplan.fr et suivez son actualité
sur sa page Facebook : @RessourceriedesMontsduLyonnais

Boutique de Chazelles sur Lyon (14 rue de Saint Galmier - 09.82.35.90.72) : ouverte
tous les mardis et samedis de 9 h à 12 h, les vendredis de 15 h à 18 h

l'Arrière Boutique de Chazelles sur Lyon(14 rue de Saint Galmier - 09.82.35.90.72) :
ouverte tous les mardis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h, les vendredis de 15 h à
18 h

Magasin de Saint Symphorien sur Coise (181 bd du 11 novembre – 04.78.19.79.95) :
ouvert tous les mercredis et samedis de 9 h à 12 h



MÉDAILLE DE LA FAMILLE



Promotion 2020



Vous souhaitez obtenir la médaille de la famille ?

Vous êtes un parent qui élève ou a élevé 4 enfants
et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans ?

Retirez et déposez votre dossier en mairie !

CONTACT

Udaf 69 - Service Institution
12 bis rue Jean-Marie Chavant, 69007 Lyon
04.72.76.12.12 / institution@udaf-rhone.fr



Udaf
Rhône-
Métropole de Lyon

Clôture des
candidatures
le 16 mars
2020

Capsules et Bouchons

Salon 2020 -

Depuis maintenant 3 ans, l'association Capsules et Bouchons organise son salon du vin et de la bière dans les Monts du Lyonnais. L'objectif de l'association est de faire découvrir la culture du vin et de la bière au travers d'un salon convivial et accessible à tous.

Cette année, l'équipe de bénévoles a ainsi accueillis près de 35 vigneron et brasseurs venus des quatre coins de France à Larajasse.

Du côté des visiteurs, c'est près de 1500 personnes qui sont venues échanger avec les producteurs et déguster des vins et des bières dont la diversité ont fait le plaisir de tous. Ils ont pu également se restaurer avec des planches issues de produits de qualité et participer aux diverses animations proposées : des ateliers dégustations et pédagogiques, un jeu de reconnaissance à l'aveugle, une vente d'huîtres ou encore un espace jeux animé par la ludothèque des Monts du Lyonnais. Le samedi soir, un « *une daube de boeuf Angus* » 100 % local et en musique fût servis à près de 350 personnes.

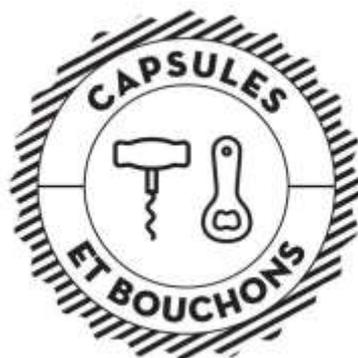
s

L'association Capsules et Bouchons remercie l'ensemble des personnes ou associations qui se sont investies tant en amont que pendant le weekend pour que cet évènement puisse avoir lieu.

Capsules et Bouchons, association à caractère intercommunale qui s'est fixé comme objectif de parcourir les Monts du Lyonnais, se rendra cette-fois-ci à **AVEIZE les 14 et 15 Mars 2020**.

Vous pourrez retrouver les vigneron et brasseurs présents sur les éditions précédentes et nous vous réservons quelques nouveautés ! A travers ce salon, nous souhaitons que chacun puisse s'ancrer dans un mode de consommation directe avec les producteurs.

Ainsi pensez à réserver votre date dès aujourd'hui pour venir remplir votre cave afin de faire découvrir à vos amis des vins et bières dont vous connaissez l'origine et que vous aurez pris plaisir à sélectionner !



Donnez-nous
votre avis

Plan Climat Air Énergie Territorial

2019 - 2025

de la Communauté de communes
des Monts du Lyonnais



Contribuez sur pcaet@cc-mdl.fr

ou en mairie, bibliothèque, MSAP ou au
siège de la CCMDL (accueil château Pluvy)

Documents complets et synthèse sur

www.cc-mdl.fr 



Simulateur de la réforme de la taxe d'habitation pour 2020

80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). En faites-vous partie ?

Pour le savoir, rendez-vous sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2020>



Simulateur de la réforme de la taxe d'habitation pour 2020

80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). En faites-vous partie ?

Pour le savoir, rendez-vous sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-de-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation-pour-2020>





HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE AU PUBLIC

VACANCES Noël 2019

Samedi 21 décembre 2019	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 22 décembre 2019	08 H 30 - 12 H 30
Lundi 23 décembre 2019	14 H 00 - 19 H 00
Mardi 24 décembre 2019	FERMEE
Mercredi 25 décembre 2019	FERMEE
Jeudi 26 décembre 2019	14 H 00 - 19 H 00
Vendredi 27 décembre 2019	14 H 00 - 20 H 00
Samedi 28 décembre 2019	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 29 décembre 2019	08 H 30 - 12 H 30
Lundi 30 décembre 2019	14 H 00 - 19 H 00
Mardi 31 décembre 2019	FERMEE
Mercredi 01 janvier 2020	FERMEE
Jeudi 02 janvier 2020	14 H 00 - 19 H 00
Vendredi 03 janvier 2020	14 H 00 - 20 H 00
Samedi 04 janvier 2020	14 H 00 - 19 H 00
Dimanche 05 janvier 2020	08 H 30 - 12 H 30
Lundi 06 janvier 2020	Reprise scolaire

FORME



- 1 espace cardio-musculation
- 1 studio fitness avec des cours collectifs du lundi au vendredi (Body Pump, Pilates, Biking, CAF...)
- 1 studio RPM

BIEN-ÊTRE



Espace dédié à la détente du corps et de l'esprit :

- Sauna
- Hammam
- Bassin zen (ou bassin détente)

AQUATIQUE



Intérieur

- 1 bassin sportif de 25m
- 1 toboggan
- 1 bassin de détente
- 1 toit découvrable

Extérieur

- Jeux d'eau
- Terrain de beach-volley
- Rivière à bouées
- Snack

BOWLING



- Bowling entièrement rénové
- Bar / lounge : bières*, cocktails sans alcool et softs
- Snack

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé*

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DES SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE**

**A titre exceptionnel,
les SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE DE LYON
cité administrative, 165 rue Garibaldi,
69401 Lyon cedex 03
seront fermés au public :
LE 2 JANVIER 2020**

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DES SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE**

**A titre exceptionnel,
le SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
69 route de Riottier, 69665 Villefranche
sera fermé au public :**

LE 2 JANVIER 2020